



## **CONSORTIUM CANADIEN EN NEURODÉGÉNÉRESCENCE ASSOCIÉE AU VIEILLISSEMENT**

### **PRINCIPES DIRECTEURS**

**Version 1.0 – 4 mai 2015**

**Approuvés par le Comité exécutif de la recherche du CCNV (19 février 2015)**

#### **A- PRÉAMBULE**

Les quatre principes ci-dessous seront utilisés pour encadrer la conduite des chercheurs, des stagiaires et de l'ensemble du personnel affilié au Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement (CCNV) (appelés ci-après les « membres du CCNV »). Quoique le respect de ces principes soit attendu de tous, ils sont considérés comme particulièrement importants pour les personnes assumant des postes de direction.

#### **B- PRINCIPES**

1. Tous les membres du CCNV adhèrent à l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (2010) et à la *Politique du CCPA sur les principes régissant la recherche sur les animaux* (1989). Le Comité sur les questions éthiques, juridiques et sociales (QEJS) du CCNV peut être chargé d'évaluer le respect de ces exigences et de fournir une opinion (avec des recommandations) au Comité exécutif de la recherche (CER) du CCNV;
2. Tous les membres du CCNV respecteront les *Recommendations for the Conduct, Reporting, Editing, and Publication of Scholarly Work in Medical Journals* de l'International Committee of Medical Journal Editors (<http://www.icmje.org/>). Le Comité sur les publications et l'accès aux données du CCNV (un sous-comité du CER du CCNV) supervisera la mise en place d'une liste de « priorité des publications » limitée dans le temps en fonction des demandes provenant de chaque équipe, plateforme ou programme transversal du CCNV. Après confirmation par le CER, tous les membres du CCNV doivent respecter cette liste. Par exemple, si l'équipe "A" s'est vue accorder la priorité pour répondre à une question de recherche

donnée dans le but de préparer et de présenter un manuscrit en vue d'une publication, un autre membre ou chef d'un thème ou d'une plateforme du CCNV ne peut pas se l'approprier à l'intérieur du délai entendu à moins que cette priorisation ait été volontairement abandonnée;

3. La réussite du CCNV dépend du développement de partenariats efficaces avec des organismes et des membres d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Tous les membres du CCNV se conformeront aux exigences convenues en matière de partenariat, qui vont de la présentation de rapports financiers ou d'autres rapports en temps opportun à l'administration centrale du CCNV à l'établissement d'une communication bidirectionnelle avec les partenaires intéressés, dans les limites imposées par le respect des autres principes;
4. Le CCNV est une initiative de recherche collaborative reposant sur les équipes et basée sur les valeurs fondamentales de collégialité et de respect mutuel. C'est ce qui donne à ses membres l'« avantage collaboratif du CCNV » (voir en page 7 de la demande de subvention du CCNV). Le troisième objectif du CCNV consiste à créer un réseau national de chercheurs rassemblés « au sein d'une communauté de recherche synergique qui se réunit régulièrement, partage des idées et dont les membres s'influencent dans leurs projets » (page 5 de la demande de subvention du CCNV). Les activités des équipes, des plateformes et des programmes transversaux du CCNV doivent être déterminés collectivement et ne pas seulement représenter les aspirations du responsable désigné. Des normes appropriées d'inclusion et de collégialité, qui sont essentielles au CCNV, doivent être respectées en tout temps.

Le non-respect de ces principes peut entraîner un examen par le CER et peuvent mener à des avertissements, de la censure ou d'autres conséquences pouvant aller jusqu'au retrait de la direction de l'équipe, de la plateforme ou du programme transversal si le problème ne peut être résolu. Toutes les parties impliquées dans les litiges auront pleinement l'occasion d'expliquer leur point de vue et de fournir des informations complémentaires pendant la procédure d'examen. Cependant, le CER a le devoir de respecter ces principes et sa décision finale doit prévaloir sur ces questions.